



Roubaix et la métropole

Le nouvel éco-site Baudelet traitera ferraille, voitures, produits dangereux...

Baudelet environnement, groupe familial de traitement et valorisation des déchets, poursuit sa stratégie de développement. L'inauguration du nouvel éco-site mouvallois, qui remplace celui de Croix, en est l'illustration. Désormais, sur l'ancienne friche Avi, ferrailles et produits chimiques commencent une nouvelle vie.



Karl Deschodt présente le hangar de stockage de ferraille, que peuvent amener professionnels et particuliers.



PAR BÉRANGÈRE BARRET
lambertart@lavoixdunord.fr

MOUVAUX.

1 De la douille à la machine à laver

Sur l'ancienne friche Avi de la zone d'activité des Peupliers, dans un endroit plus propice que celui de Croix qui se trouvait en pleine ville, Baudelet poursuit son activité classique de comptoir ferrailles et métaux. Particuliers et professionnels peuvent vendre ici leur ferraille, au prix de 120 € la tonne. « On l'achète, on l'épure, on la trie, on la mas-



sifie puis on la revend à différentes filières, principalement la sidérurgie », détaille Karl Deschodt, responsable éco-sites. Machines à laver et autres appareils ménagers pourront donc être valorisés... La douille de fusil et l'assiette de grand-mère en étain seront, elles, entreposées dans des bacs installés dans le hangar. « Les centres de tir prennent le temps de ramasser les douilles en laiton pour nous les ramener. Nous les achetons, au prix de 2,43 € le kilo en ce moment (prix très variable) », note

Christian Denimal, responsable de site d'exploitation. Câbles unifilaires, moteurs et autre cuivre étamé sont également achetés, triés, puis envoyés dans les lieux adéquats de recyclage. Le site mouvallois devrait atteindre les mêmes chiffres que Croix, soit 7 500 tonnes de ferraille et métaux traités par an.

2 Une spécificité mouvalloise : les déchets industriels

Une zone spécifique, non accessible au public, a été aménagée sur le site mouvallois, celle destinée aux déchets industriels spéciaux. Pots de peinture, solvants, produits phytosanitaires, amiante... Pour chaque produit, un espace de stockage spécifique. « Nous n'avons pas vocation à les traiter, mais il y a un besoin en termes d'enlèvement de ces déchets », ex-

plique Karl Deschodt. Baudalet se déplace pour récupérer ces déchets auprès des collectivités, professionnels et particuliers. Sur la zone de stockage de ces produits dangereux, une rétention a été aménagée pour récupérer d'éventuels écoulements en cas de fuite

et éviter toute pollution des nappes. « Sur les 4 millions de budget pour l'aménagement du site mouvallois, 25 % ont été affectés à la sécurité (pour les risques d'écoulement, d'explosion, etc.) », précise Karl Deschodt.

3 Un agrément « véhicules hors d'usage »

Une station de dépollution des véhicules hors d'usage a également été aménagée dans le centre de Mouvaux. « Les particuliers peuvent ramener leur véhicule, avec tous les papiers nécessaires », explique encore le responsable des éco-sites. Les jantes seront récupérées, les fluides évacués, ainsi que le gaz. Le véhicule sera ensuite massifié avec d'autres pour être traité comme de la ferraille classique. ■



Une réussite familiale

Le groupe Baudalet environnement, spécialisé dans la gestion de déchets, ferrailles et terres polluées s'étend, dans la région, sur sept éco-sites (Calais, Dunkerque, Hazebrouck, Bailleul, Santes, Arques et Mouvaux) et un éco-park, le siège de l'entreprise, à Blaringhem. Il est issu d'une histoire familiale initiée en 1964, lorsque Jean Baudalet s'installe comme ferrailleur à Hazebrouck. Depuis, l'entreprise est restée dans la famille : transmise à la fille de Jean Baudalet, Catherine, et à son mari Bernard Poissonnier en 1982, elle est désormais dirigée par Caroline et Jean-Baptiste Poissonnier, les enfants de Catherine et Bernard Poissonnier et donc petits-enfants de Jean Baudalet, qui ont repris la main en 2018. Aujourd'hui, l'entreprise régionale réalise un chiffre d'affaires de 117 millions d'euros. ■



Le site est ouvert aux entreprises comme aux particuliers.



Un site symbolique, celui de la friche Avi

Qu'une entreprise de traitement de déchets, porteuse d'une volonté d'« excellence environnementale » selon les mots de la directrice générale Caroline Poissonnier, s'installe sur un site tel que celui d'Avi, n'est pas anodin. En effet, le terrain, à l'état de friche depuis 2000, était très pollué. « Ce qui m'empêchait de faire quoi que ce soit dessus, pas question de parc, de logements... », détaille le maire Eric Durand. Pendant des années en effet, durant l'activité

de production de peinture d'Avi, « différents produits ont pénétré le sol ».

DÉPOLLUTION DES SITES INDUSTRIELS IMPOSÉE

Le Grenelle de l'environnement passe par là. La dépollution des sites industriels est imposée. Le maire devra faire preuve, dit-il, d'un certain acharnement pour y parvenir. Des bactéries sont injectées dans le sol. Leur rôle : éliminer la pollution. Il faut ensuite

éliminer les bactéries, par « choc chimique »... Il faudra deux dépollutions, pour qu'une activité semi-industrielle soit permise. Des aménagements ont été nécessaires pour permettre à Baudalet de s'installer : une entrée par le boulevard Einstein plutôt que par le quartier résidentiel de Francs, une barrière phonique à l'arrière du bâtiment. Pour que, dix-neuf ans après la fermeture d'Avi, le site soit de nouveau en fonction. ■